

CONTRAT

Entre

La société « **FLYNBEDS** », E-Tourisme, dont le siège social est sis 20 Hassiba BENBOUALI Rouïba Alger, et 2 Rue Meriem Bouatoura Constantine 25000, Algérie.
Représentée par Mr **BRAHIMI FAOUZI**, Agissant en tant que Directeur Général.

D'une part.

Et

L'agence de voyage:

Représentée par Mr ou Mme:

Agissant entant que:

Siège social:

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du contrat

La présente convention a pour objet de définir les modalités et les conditions d'application des services fournis par «FLYNBEDS» au moyen de son système de réservation en ligne **FLYNBEDS.com** Il est entendu que le système de réservation ne peut être utilisé que par l'agence de voyages et à des fins professionnelles.

Article 2 – Obligations des parties

En vertu du présent contrat, les deux parties sont soumises aux obligations suivantes:

1 – Obligations de FLYNBEDS

Fournit à l'Agence de voyages les prestations suivantes :

- ✓ Mise à disposition de l'accès au système de réservation en ligne **FLYNBEDS.com**
- ✓ Formation sur l'exploitation du système de réservation **FLYNBEDS.com** de tout le personnel que l'agence de voyage aura désigné.
- ✓ Communication de toutes les informations relatives aux nouveaux produits et services, Ainsi que leur actualisation.
- ✓ Suivi dynamique des réservations établies par l'agence de voyages.
- ✓ Traitement en temps réel des doléances de l'Agence de voyages sur le support support.flynbeds.com

2 – Obligations de l'Agence

L'Agence de voyages se soumet aux obligations suivantes :

- ✓ Respect des modalités de réservation et des conditions d'annulation conformément aux dispositions des Article (3, 4) ci-dessous.
- ✓ Paiement des prestations fournies selon les modalités prévues à l'Article 5 de la présente convention.
- ✓ L'Agence de voyages s'engage à ne publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations d'accès au système de réservation **FLYNBEDS.com**

Article 3 – Réservations.

Les réservations sont faites en ligne et leur confirmation intervient en temps réel.

Les prestations affichées sur la page sont disponibles.

Il est important de prêter attention et de se conformer aux indications qui y sont mentionnées. Dès la confirmation de la commande, le système attribue un numéro de référence du dossier.

En cas de difficulté d'accès au système **FLYNBEDS.com** l'Agence de voyages pourra recourir au service assistance de **FLYNBEDS.com**

La demande doit être envoyée sur le support support.flynbeds.com

Article 4 – Annulations et modifications.

Suivant les clauses figurant dans les CONDITIONS DE VENTES **FLYNBEDS.com** à savoir : Article MODIFICATIONS & ANNULATIONS : toute annulation ou modification sera générée suivant l'état et les conditions de la réservation en question.

Article 5 – Modalités de paiement & tarifs

Les tarifs indiqués sur le système **FLYNBEDS.com** sont les suivant :

- (0 % de marge) pour les hôtels, l'agence de voyage pourra néanmoins rajouter en toute indépendance la marge bénéficiaire qui lui convient, sur son compte bien sûr.
- (50 % de commission établit par la compagnie) pour la billetterie.

Les paiements peuvent être effectués, auprès de **FLYNBEDS.com**

- ✓ En espèce (au niveau de nos établissements).
- ✓ Par virement bancaire.
- ✓ Par remise d'un chèque libellé en Dinars algériens au nom de FLYNBEDS.

En cas de non-alimentation, ou de non-respect des dispositions du présent article, **FLYNBEDS.com** pourra résilier de plein droit le présent contrat, et procédera à la suppression des accès au système de réservation sans préavis.

Article 6 – Confidentialité et sécurité

FLYNBEDS.com fourni le code d'accès et le mot de passe pour l'accès à l'interface de réservation ce mot de passe n'étant connu que par l'Agence de voyages.

- ✓ L'Agence de voyages est seule responsable de son mot de passe. Elle peut le transmettre à qui de droit, étant entendu que toutes les réservations et commandes effectuées grâce à celui-ci seront supportées par elle.
- ✓ L'Agence de voyages fera diligence pour que le secret soit respecté pleinement par les membres de son personnel, en leur faisant notamment souscrire tous engagements appropriés.

FLYNBEDS.com dégage toute responsabilité liée à un mauvais usage de ces données.

Article 7 – Cas de force majeure

FLYNBEDS.com ne se tiendra pas responsable des retards, d'annulation de vols, d'accidents ou de tout autre cas de force majeure.

L'Agence de voyages rappellera à ses clients la nécessité de souscrire à une assurance pour la couverture de tous les risques liés à leur séjour.

Article 8 – Notification de domicile

Pour les besoins de la présente convention, les deux parties élisent domicile en leurs sièges respectifs ou par E-mail.



Toute notification adressée par l'une des parties à l'autre doit lui parvenir par écrit à son domicile. Tout changement de domicile de l'une des parties doit être notifié par écrit et par E-mail à l'autre partie.

Article 9 – Clauses diverses

La langue de rédaction du présent accord est le français.

La présente convention est rédigée en deux exemplaires originaux, une copie sera remise à chacune des deux parties signataires.

Le représentant de l'Agence paraphe toutes les pages du présent contrat.

Article 10 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, Renouvelable sauf si l'une des deux parties formule expressément sa volonté de ne pas la renouveler.

Dans ce cas, la partie concernée notifiera sa décision dans un délai minimum de un (01) mois avant le terme échu.

Faite à le / /20.....
En deux exemplaires originaux.

FLYNBEDS.com

L'AGENCE DE VOYAGES